

MOTION

CAP du 13 novembre 2012

Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter des inscriptions sur la liste d'aptitude de C en B pour la Loire-Atlantique, et ce pour les deux filières.

A FO, nous avons décidé de siéger bien que nous ne connaissons pas les possibilités de promotion, ce qui est d'ailleurs contraire à l'esprit des dispositions du décret de 1982, selon lesquelles les élus du personnel doivent disposer d'un niveau d'information équivalent à celui de l'Administration.

A **FO** DGFIP nous dénonçons la remise en cause inacceptable du plan pluriannuel de qualification, juste reconnaissance des efforts consentis par les personnels et de leur technicité. Nous revendiquons également à minima, la reconduction du Plan de Qualification 2009-2012 et en conséquence le classement d'un nombre significatif de collègues.

Localement, encore une fois, cette année, l'analyse des dossiers a été particulièrement ardue. En effet, alors que les agents de la FGP sont gérés sous EDEN, ceux de la FF le sont par EVALNOTE.

La principale différence réside dans le tableau synoptique apparaissant dans EDEN. Pour les collègues de la FF, les responsables établissent une fiche avec des notions très subjectives de potentialité et de réalité. D'ailleurs, certains d'entre eux cochent chacune des cases comme quoi, il n'y a pas que nous que ces dispositions surprennent !

Ce sera probablement la dernière année car semble-t-il à compter de 2013, l'ensemble des agents de la DGFIP devraient être intégrés dans EDEN.
Un souci de moins pour l'équité

Une différence notoire également, qui n'existera plus à compter de 2014, c'est l'affectation ou non dans le département d'origine. Le fameux droit au retour des agents de la Filière Gestion Publique. **FO** continue de porter sa revendication d'une affectation, dans le département d'origine, des promus de C en B.

Le droit au retour favorise la promotion interne, l'égalité professionnelle homme/femme, en évitant que certains renoncent à postuler à la liste d'aptitude du fait d'une obligation de mobilité pour un gain indiciaire modique : il est quand même plus facile d'avoir la chance de rester dans son département plutôt que de devoir partir par exemple, en région parisienne (parfois une 2^o fois), tout cela pour un gain indiciaire de 15 ou 20 pts...et en plus de devoir supporter des frais liés aux trajets importants ou à une double résidence !

Après tout, la Direction générale avait bien vendu SA fusion en nous affirmant que le mieux disant l'emporterait ! Le futur dispositif sera une régression pour la filière gestion publique et une absence de progrès pour la filière fiscale.

Ce n'est un secret pour personne. À **FO**, nous sommes favorables à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B, notamment pour ceux qui n'ont pas la possibilité de passer des concours.

FO DGFIP est le seul syndicat à revendiquer la liste d'aptitude comme troisième voie d'accès à la catégorie supérieure, au même titre que le concours ou l'examen

professionnel. Basée sur la reconnaissance des mérites et de l'expérience professionnelle, la liste d'aptitude valorise le travail d'un agent et/ou constitue une alternative supplémentaire en terme de promotion de carrière dans un contexte professionnel difficile.

C'est pourquoi nous avons, comme à notre habitude, été consulter l'ensemble des 148 dossiers : 53 pour la FF, 95 pour la FGP.

C'est un travail fastidieux mais indispensable pour avoir une vision globale des demandes.

Cette année, nous avons été obligés de le faire prématurément du fait de la date de la CAP qui a lieu seulement 2 jours après la reprise des vacances rallongées de la Toussaint.

La direction locale n'a malheureusement pas pu accéder à notre demande d'un report, trop contrainte par le calendrier fixé par la direction générale qui n'est pourtant pas prête à se pencher sur ces dossiers.....

Ainsi en 2012, ce n'est qu'en août que le nom des promus aura été connu... pour une CAP locale du 15 novembre 2011....

De plus, les contingentements n'étant toujours pas connus, cela a empêché l'administration locale de nous indiquer les dossiers retenus comme "très bon" alors que la note de service du 27 juillet 2012 le prévoit.

Enfin nous voudrions évoquer les notions de PUS et de PAS. Rappelons que l'an dernier, c'est sur la base de ces notions que le dossier d'une collègue de Loire-Atlantique n'a pas été retenu alors qu'il avait été inscrit en n°3 sur la liste départementale.

Vous pensez que c'est encourageant ?

A **FO**, nous déplorons l'exclusion des jeunes agents alors même que les critères d'âge ont disparu dans les conditions statutaires et donc que l'âge n'est plus un critère discriminant.

Il est également regrettable qu'après avoir écrit dans le guide des travaux que "*la CAPN ne reviendrait pas sur les travaux des CAP locales*", la parité administrative se soit donnée le droit d'exclure certains candidats classés dans un souci d'harmonisation nationale.

Il est bien dommage qu'après avoir dispensé des formations à l'ensemble des agents sur la discrimination, notre Direction Générale s'autorise à en pratiquer une à l'âge espérons qu'aucun agent n'aura à subir une telle discrimination cette année alors même que plusieurs agents n'entrent pas dans la PUS dans la liste des dossiers classés « excellents », selon les informations communiquées en CAP locale l'an dernier ... à savoir de 45 à 55 ans !

Les élus FO DGFIP 44